

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

LOBA Ilcima Carine

*Doctorante à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
ilcimaloba88@gmail.com*

GOGOUA Gbamain Éric

*Maitre-assistant, Université Peléféro Gon Coulibaly, Korhogo
gogouagbamaineric@gmail.com*

ZOMBO Jean Philippe

*Doctorant à l'université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
zombojeanphilippe@gmail.com*

RÉSUMÉ

L'un des objectifs clé de la politique de communalisation en Côte d'Ivoire est le développement économique et social des territoires au sein desquels le processus est engagé ; la finalité étant d'aboutir à l'aménagement du territoire et à l'équipement des zones urbaines conforme aux objectifs de développement national.

Après trois décennies de mise en œuvre de la politique de communalisation, la commune de Tafiré, a initié plusieurs actions de développement. Toutefois, la mobilisation des ressources communales pour la gestion de toutes les affaires locales se pose avec acuité.

Cette étude a pour objectif d'analyser les stratégies de mobilisation et d'utilisation des ressources communales sur le développement urbain de Tafiré.

La méthodologie combine la recherche documentaire, l'observation directe de terrain et les entretiens avec les acteurs de développement.

L'étude révèle que les ressources dont dispose la ville sont essentiellement d'ordres financiers, humains et matériels. La mobilisation de ces ressources s'appuie sur les textes régissant la décentralisation et sur la sensibilisation des principaux contribuables. De 2010 à 2015, 53% des investissements ont concerné l'aménagement de l'espace communal, 7,3% l'équipement des services administratifs et 39,7% des investissements dans le domaine de l'assainissement. Cependant, l'insuffisante mobilisation de ces ressources constitue un frein au développement urbain. En effet, l'insuffisance des ressources financières et le déficit de ressources humaines

et matérielles entraînent une faiblesse de l'aménagement et le développement de l'espace urbain.

Mots clés : Ressources communales, développement urbain, Tafiré, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Communal resources and development of the city of Tafire in Côte d'Ivoire

One of the key objectives of the communalization policy in Côte d'Ivoire is economic and social development. The ultimate goal is to equip urban areas and regional planning in line with national development objectives.

About thirty years after the introduction of the communalization policy, the municipalities in general and that of Tafiré in particular, undertook several development actions. However, the mobilization of communal resources for the management of all local affairs is acute.

This study aims to analyze strategies for mobilization and use of municipal resources on Tafire's urban development. To achieve this objective, the methodology used is documentary research, direct field observation and interviews with development actors. The study reveals that the resources available to the city are essentially financial, human and material. The mobilization of these resources is based on the texts governing decentralization and on raising the awareness of the main taxpayers. From 2010 to 2015, 53% of the investments concerned the development of the communal space, 7.3% the equipment of the administrative services and 39.7% of the investments in the field of sanitation. However, the insufficient mobilization of these resources is a brake on urban development. In fact, the lack of financial resources and the lack of human and material resources lead to a lack of development and the development of urban space.

Keywords: Municipal resources, urban development, Tafire, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a opté après son indépendance, pour le libéralisme économique basé sur l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur pour le développement de son économie et des échanges de biens et de services. La conjugaison de ces efforts et la bonne tenue des cours des matières premières exportées ont permis l'avènement d'un essor économique remarquable. Cependant, au début des années 1980, l'économie ivoirienne va entrer en récession suite à l'effet conjugué des chocs pétroliers, de la chute des cours mondiaux des matières premières et de la hausse des taux d'intérêt. Dès lors le pays éprouvera des difficultés pour poursuivre ses actions de développement et honorer ses engagements. Face à ce dysfonctionnement économique, les autorités sous la pression des institutions financières internationales adoptèrent pour une nouvelle politique de développement notamment la décentralisation. Elle s'est traduite par la création de communes et un transfert de compétences de l'administration centrale vers celles-ci. Toutefois, les entités décentralisées n'arrivent pas à assumer pleinement les compétences qui leur sont assignées dans le but d'amorcer un processus de développement urbain et de faciliter l'accès des populations aux services socioéconomiques de base.

Tafiré érigée au statut de commune de plein exercice en 1985, à l'instar de nombreuses autres communes de la Côte d'Ivoire, connaît d'énormes difficultés liées à la mobilisation des ressources indispensables aux investissements. Cela se traduit par l'absence d'un système de collecte, de traitement des ordures ménagères, un système assainissement et de voirie défaillant ou très dégradé. Partant de cet état des lieux, l'on peut s'interroger sur les stratégies de mobilisation et d'affectations des ressources par les autorités de la ville depuis l'avènement du processus de décentralisation.

Cette étude analyse les stratégies de mobilisation et d'utilisation des ressources communales sur le développement urbain de Tafiré. De façon spécifique, l'étude analyse d'abord la nature et la structure des ressources communales, ensuite les actions d'aménagement de la municipalité et enfin les difficultés de mobilisation des ressources et leur impact sur le développement de la ville.

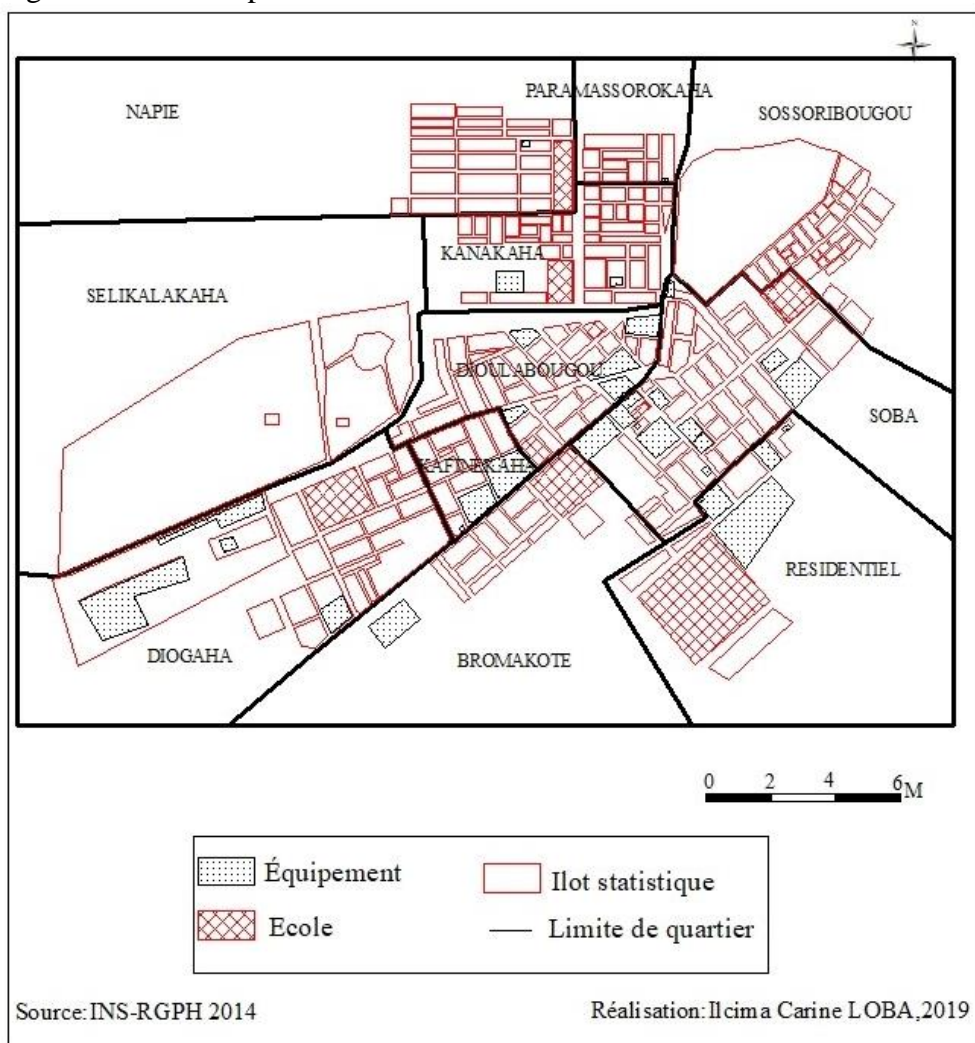
1. OUTILS ET METHODES

1.1. Présentation de la zone d'étude

Tafiré est une ville chef-lieu de sous-préfecture située au centre nord dans la région du Hambol (figure 1). Considérée comme ville carrefour, elle

bénéficie des atouts de la route nationale A3 (Abidjan-Ouangolo) et du chemin de fer international (Abidjan-Ouagadougou). Elle est au cœur d'une intense activité commerciale.

Figure 1 : Carte de présentation de la ville de Tafiré



Au plan démographique il s'agit d'une population jeune et masculine. Selon l'Institut National de la Statistique et le Recensement Général de la Population (INS-RGPH) de 2014, la frange des moins de 15 ans représente 44,2% de la population et la proportion d'individus du sexe masculin 50,66%. La ville de Tafiré est marquée par un relief partiellement plat. Celui-ci à une altitude qui n'atteint pas les 450 mètres, avec une cote minimum de 300 mètres. On note aussi la présence de petites collines

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

(inselbergs) et de deux bas-fonds peu importants. Ces bas-fonds utilisés pour le maraichage, sont situés au sud et au nord de la ville. Ce site relativement plat a permis un développement urbain continu vers le nord de la ville. Il est donc propice à l'urbanisation et les potentialités d'extension de la ville ne font pas défaut ; (BNETD, 1994). Tafiré bénéficie d'un climat tropical caractérisé par l'alternance dans l'année de deux saisons d'importance variable. Une saison de pluies allant de mai à septembre avec un maximum au mois d'août et septembre et une saison sèche d'octobre à avril.

1.2. La collecte des données

Pour atteindre l'objectif fixé, les techniques utilisées sont la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Les enquêtes de terrain regroupent l'entretien, l'observation directe et l'enquête par questionnaire.

La recherche documentaire a consisté à la consultation d'ouvrages et de documents concernant les ressources communales, le développement urbain et les programmes de développement initiés par les autorités municipales et les partenaires au développement dans la ville.

L'entretien a été fait essentiellement avec les autorités municipales. L'échange a été fait d'abord avec le maire, ensuite avec les chefs des services techniques, administratifs et financiers et enfin avec le secrétaire général. Les échanges avec le maire et le secrétaire général de la mairie ont permis de connaître la monographie de la ville. Le responsable du service technique a fourni des informations sur les différents programmes triennaux ainsi que l'état des équipements et infrastructures. Le service financier a donné toutes les informations relatives aux budgets communaux.

L'observation directe a permis à travers des contacts quotidiens à appréhender l'état du réseau routier, des caniveaux et des équipements socio collectifs.

L'enquête par questionnaire, a été utilisé dans le but de recueillir le point de vue des administrés au sujet des difficultés de développement, leur degré d'accord ou de désaccord avec la politique de développement mise en place par les autorités municipales, les réalisations de la municipalité et leurs souhaits en équipements et infrastructures. Pour ce faire la technique d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée. Les critères retenus pour le questionnaire auprès de la population sont : le type d'activité, l'ethnie ou la nationalité, l'ancienneté dans la ville, l'âge, le sexe, le statut socio professionnel. Notre unité statistique s'appuie sur les données du RGPH 2014 réalisé par les statistiques nationales (INS). Sur la base du RGPH 2014, on dénombre 9 quartiers dans la ville avec une population de 17191 habitants. La population fut questionnée de manière aléatoire dans les

différents quartiers. Les questions ont été administrées en suivant la structure du questionnaire. C'est le mode d'administration indirecte. Ce choix répond au faible niveau d'instruction généralisé des populations. On évite ainsi que le questionnaire soit mal renseigné. Soulignons que l'enquête a été de type à passage unique. Cet échantillon sera rendu assez représentatif à travers les critères de sélection qui nous permettent de couvrir plus largement nos zones d'étude : le genre, l'âge, la nationalité, la fonction de l'enquêté, la typologie de l'habitat. Le critère relatif à l'habitat s'explique par le fait que le niveau de vie des populations est déterminant pour mieux apprécier les difficultés de mobilisation des ressources. Concernant la nationalité elle permet de savoir les raisons premières de leur présence sur ces espaces urbains. La population cible a été divisée en deux sous-groupes : les nationaux et les non nationaux. Soulignons que la tranche d'âge que nous avons interrogé des jeunes et des adultes est défini de la manière suivante : 18 à 39 pour les jeunes ; 40 à 59 ans pour les adultes. La composition définitive de l'échantillon démographique est résumée dans le tableau I.

Tableau I : Les critères de l'échantillonnage de la population de Tafiré

Critère	Caractères et effectifs				
	Caractère	Homme		Femme	
Genre	Effectifs	267		117	
	Caractères	Fo	NF	Fo	NF
Statut professionnel	Effectifs	40	227	2	115
	Caractère	J	A	J	A
Age	Effectifs	30	237	15	102
	Caractère	Iv	Et	Iv	Et
Nationalité	Effectifs	232	35	95	22
	Caractère	HM	HP	HM	HP
Habitat	Effectifs	214	93	80	37
	TOTAL	384			

Source : enquête de terrain, LOBA *et al.*, 2016

NB :

Fo : Fonctionnaire / NF : non fonctionnaire J : Jeunes / A : Adultes

Iv : Ivoirien / Et : Étranger

HM : Habitat moderne / HP : Habitat précaire

Toutes les données ont été traitées grâce aux logiciels Microsoft Office Word 2013 et Microsoft Office 2007, Excel 2013. Ceux-ci ont permis

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

la réalisation de tableau et de graphique. Le logiciel de SIG Arc GIS 10.2.1 a servi à la réalisation de la carte de présentation.

2. ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNALISATION DE TAFIRE

2.1. Les compétences transférées au conseil municipal de Tafiré

Les collectivités locales collaborent avec l'État au développement économique et social. De ce fait, la loi et les textes juridiques prévoient le transfert de compétences de l'État aux collectivités. La loi n° 85-582 du 29 juillet et la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités restent explicites à cet égard. Les compétences attribuées aux communes sont énumérées dans le tableau 1. Le constat qui se dégage est que les compétences accordées aux communes restent encore limitées par rapport aux perspectives de gestion des priorités de développement. Le mouvement de décentralisation engagé au début des années 1980 n'a pas encore réglé la question du partage effectif des compétences entre l'État, les communes et, le cas échéant, les autres échelons de décentralisation. Ces difficultés quant à la détermination des limites des prérogatives du niveau central et des échelons locaux limite les perspectives de développement de l'espace communal.

Tableau II : Les compétences transférées aux communes

1. Santé et hygiène vétérinaire	<ul style="list-style-type: none">• Création, construction, équipement et gestion des dispensaires, centres de santé et maternités de quartiers ;• Contrôle sanitaire du transport et de la vente des produits et denrées d'origine animale.
2. Éducation	<ul style="list-style-type: none">• Création, construction, équipement et gestion des écoles maternelles et primaires, cantines scolaires, logements du personnel et installations sportives.
3. Urbanisme et construction	<ul style="list-style-type: none">• Propositions et avis préalable sur le plan d'urbanisme directeur• Élaboration du plan d'urbanisme de détail et financement des travaux (Abidjan) ;• Projet de lotissement sur le domaine de l'État ;• Délivrance du permis de construire à Abidjan.
4. Culture et action sociale	<ul style="list-style-type: none">• Création, construction, équipement et gestion des bibliothèques, musées, théâtres et centres sociaux et d'éducation préscolaire, crèches et foyers féminins, ainsi que la gestion du personnel.
5. Environnement et eau potable	<ul style="list-style-type: none">• Création, construction, équipement et gestion des pépinières, espaces verts, parcs et jardins,• Création, construction, équipement et gestion de bornes fontaines et puits à eau.

Source : Direction des collectivités et du développement local, 2008.

Cependant, les compétences transférées aux municipalités requièrent de l'État des mesures d'accompagnement en matière de ressources financières, matérielles et humaines.

2.2. La nature et la structure des ressources communales

Le développement local est tributaire des ressources mobilisables par la commune. Les ressources mises à la disposition des communes sont d'ordres financiers, humains et matériels.

Les ressources financières se composent essentiellement de recettes propres, les aides de l'État et les dons. Ces recettes sont prévues par les lois n° 81-1129 et n° 1130 du 30 décembre 1981 portant régime financier et fiscal des communes. Elles comprennent :

- les recettes fiscales (les contributions des bâties, les contributions des patentes et licences, les taxes forfaitaires des petits commerçants et artisans, les taxes sur les pompes distributrices de carburant) ;
- les recettes de prestation de service (les droits de stationnement, les frais de bornage, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, les taxes des gares routières, les taxes sur les marchés) ;
- les revenus du patrimoine et du portefeuille (les locations de terrain et immeubles du domaine privé, les occupations du domaine public communal, les baux à loyer).

Les dotations de l'État sont versées sous forme de dotation globale de fonctionnement (DGF) et de dotation globale d'investissement (DGI). Ces subventions allouées aux communes sont inscrites dans la loi de finances dont les taux sont à l'avance communiqués aux bénéficiaires qui les prévoient dans leur budget lors de leur élaboration. Elles représentent ainsi une part importante du budget des communes. Ces subventions représentent environ 40% du budget des communes dites de tailles moyenne et entre 75% à 98% du budget de toutes les autres communes. Les villes de tailles moyennes comptent entre 50 000 et 99 999 habitants. (Source : INS-RGPH, 1998). Dans l'ensemble les ressources financières connaissent une évolution en dents de scie (tableau III).

L'analyse du tableau montre que les ressources sont insignifiantes face au défi du développement. Les contributions directes et les Aides de l'État ne peuvent pas y faire face. Les contribuables, pour la plupart dans l'informel s'acquittent de leurs taxes de manière irrégulière. Les transferts financiers de l'État, arrivent très souvent en retard, à la fin de l'exercice budgétaire. Ainsi, la fiscalité locale n'est ni dynamique ni variée. Elle se limite à la contribution des patentes, la contribution foncière, les taxes des commerçants et artisans. Il convient de souligner que les données du service financier de la Mairie ont pu être disponibles qu'à partir de 2008.

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Tableau III : Évolution des ressources financières (en FCFA) de 2008 à 2015

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes fiscales	0	0	1283500	790500	2033667	25384971	33415192	9406206
Recettes de prestation de service	0	0	4767145	3276400	10689540	8765800	11961500	8360300
Revenus du patrimoine et du portefeuille	0	0	800000	860000	8335000	3643000	6496705	8220000
Recettes diverses	0	0	1187000	1200000	49139	9374000	20995663	19176111
DGF	62750000	30000000	30000000	28889822	28889823	28889000	39324338	137324338
DGI	20000000	30000000	30000000	30000000	30000000	30000000	36445734	36445000

Source : service financier, Mairie de Tafiré, 2016

Concernant les ressources humaines et matérielles, elles restent indispensables pour le bon fonctionnement des collectivités. Les articles 84 et 85 de la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012 stipulent que le personnel des entités décentralisées est régi par la loi n° 2002-04 du 3 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales. Les autorités investies du pouvoir exécutif des collectivités territoriales recrutent ou licencient le personnel sur autorisation des conseils. Le personnel comprend ainsi les agents soumis au code de travail et les agents de l'Etat. Des agents de l'Etat sont affectés dans les différentes communes en vue d'accomplir des fonctions d'encadrement. Ceux-ci occupent les postes de secrétaire général, de responsable du service administratif, du service financier et du service technique. Concernant les agents recrutés par la commune, ils effectuent des tâches d'application ou d'exécution. Ces derniers bénéficient des mêmes droits et avantages que les agents de l'État. Le cadre organique de 2015 faisait état de 5 fonctionnaires et 30 agents recrutés par la mairie de Tafiré. Le cadre organique des emplois est le document qui renferme l'effectif de la commune jugé nécessaire au bon fonctionnement des services existants. Ici, l'analyse des différents cadres organiques de 2008 à 2015 montre une hausse d'agents recrutés par la municipalité (Tableau IV).

Tableau IV : Évolution des ressources humaines de 2008 à 2015, Commune de Tafiré

Années	Agents recrutés	Agents de l'État	Total
2008	20	3	23
2009	10	5	15
2010	25	8	33
2011	10	5	15
2012	25	5	30
2013	30	5	35
2014	30	5	35
2015	30	5	35

Source : Direction de la décentralisation et du développement local, 2016

Les ressources matérielles comprennent quant à elles, le matériel roulant et le matériel de bureau (tableau V). Même si le matériel de bureau est en bon état dans l'ensemble, on note une absence du matériel informatique dans certains services. Le matériel roulant se limite à un seul tracteur. Le petit matériel se compose de pelles, de brouettes, de bottes, des gants et des râpeaux. Tous ces engins sont destinés à la collecte des ordures ménagères.

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Tableau V : Situation du parc automobile de la Mairie de Tafiré en 2016

Ville	Service utilisateur	Type et nombre de véhicules	Etat du matériel roulant
Tafiré	Administration générale	0	
	Cabinet du maire	0	
	Enlèvements des ordures	Un tracteur	Bon
	Service financier	0	
	Service technique	0	

Source : Direction de la décentralisation et du développement local/ Services techniques – Mairie de Tafiré, 2016

2.3. Les actions d'aménagement de la municipalité

Sur la base de ses ressources, la municipalité procède à la planification et à la programmation du développement local par le biais des investissements devant répondre aux préoccupations des administrés. Ces projets sont consignés dans un document appelé programme triennal. Celui-ci contient le plan de financement des actions de développement sur trois ans. Instauré en 1980, c'est un référentiel pour la gestion des communes. Il se veut un système d'investissement permettant la réalisation effective des projets. Tout en identifiant les activités à financer sur fonds propres il montre également comment le financement des projets est préparé et échelonné. Ceux-ci pouvant être retirés, ajoutés ou maintenus. La programmation des actions et des opérations s'inscrit dans le cadre des orientations du plan national de développement économique, social et culturel. Ainsi, l'analyse des différents programmes triennaux à partir de 2010 montre que ces projets de développement touchent pratiquement tous les domaines de la vie urbaine (tableau VI).

Le montant des projets réalisés sur la période 2010-2016, est évalué à 75 500 000 FCFA. Cette somme fut mobilisée pour la réalisation de 5 projets sur les 10 prévus. Deux projets ont concerné le milieu rural. Il s'agit de la construction du foyer polyvalent et la réhabilitation du centre culturel de N'Golodougou. Dans le milieu urbain, les projets ont concerné le domaine environnemental, le domaine sécuritaire et l'administration.

Tableau VI : Projets réalisés par la mairie de Tafiré de 2010 à 2015

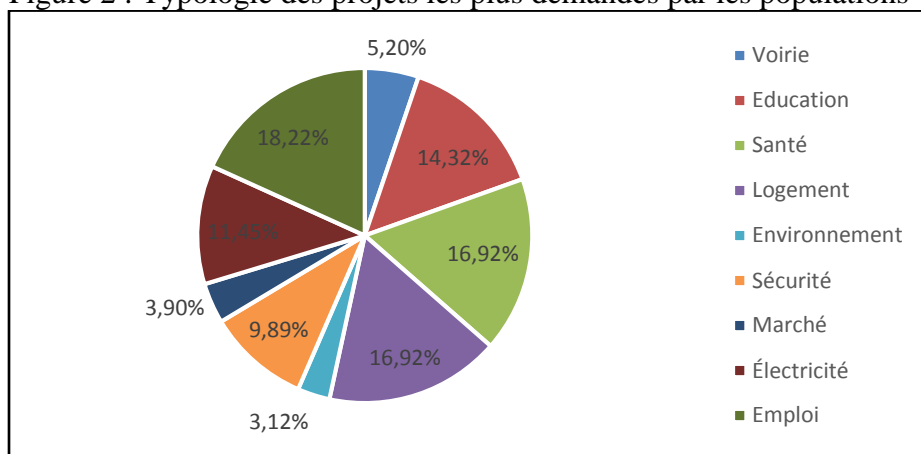
Nature du projet	Montant en milliers de FCFA

Réhabilitation du centre culturel de N'Golodougou	15 000
Construction d'un foyer polyvalent à N'Golodougou	25 000
Assainissement du quartier Soba	30 000
Équipement du logement du secrétaire général de la mairie	3 000
Équipement de la brigade de Gendarmerie en matériel de communication	2 500
Total	75 500

Source : Service technique Mairie, 2016

Des informations recueillies, il ressort que ces projets ne sont ni rentables ni conforme aux aspirations des populations. L'enquête menée a permis de comparer les priorités de la population avec les actions de la municipalité (figure 2). Il ressort ainsi que plus 15% des populations souhaitent que la municipalité s'intéresse à la création d'emplois et de logements. Tandis que moins de 10% des populations interrogées demandent que la Mairie investisse dans l'amélioration de l'environnement. La priorité donnée par les autorités communales au projet d'équipement des services municipaux n'est pas en concordance avec les besoins des administrés.

Figure 2 : Typologie des projets les plus demandés par les populations



Source : Enquête de terrain, LOBA.I et al, 2016

La municipalité a certes entrepris des actions afin de satisfaire aux besoins des populations. Mais ces initiatives s'avèrent insuffisantes au vu de l'envergure des besoins des administrés. Ces insuffisances traduisent les difficultés dans la mobilisation des ressources.

3. LES DIFFICULTÉS DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET LEUR IMPACT DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'analyse des différents budgets et des programmes triennaux montre que les ressources financières sont insuffisantes face aux charges de la commune.

Sur la période 2008-2015, l'investissement absorbait environ 56% du budget communal. Le budget est donc au profit de l'investissement. Cependant, il existe des carences à résoudre.

Concernant les ressources humaines et matérielles, il y a un déficit. Le matériel roulant se résume à un seul tracteur. Cette situation constitue un frein aux actions des agents dans l'exercice de leurs tâches.

Toutes ces difficultés entravent considérablement la réalisation de la majorité des projets de développement de la mairie. Seulement deux projets ont pu être réalisés sur huit projets inscrits dans le programme triennal 2013-2015. A cela s'ajoute une insuffisance d'infrastructures de drainage, d'assainissement et de voirie. Ces faiblesses affectent aussi bien le domaine de la santé que celui de l'éducation.

3.1. Dans le domaine de la santé

La ville de Tafiré dispose d'un centre de santé urbain (CSU) pour 17 191 habitants. Alors que l'OMS recommande un établissement sanitaire de premier contact pour 10.000 habitants, (RASS, 2015). Les établissements sanitaires sont donc insuffisants pour une population en constante évolution. Leur rythme de construction ne suit pas celui de l'évolution de la charge démographique. Il en découle donc une forte pression sur la structure sanitaire dont les capacités d'accueil se révèlent insuffisantes. Les taux d'encadrement, en ce qui concerne le personnel médical ne respectent pas les normes internationales : un médecin pour 17 191 habitants. Et pourtant l'OMS recommande un médecin pour 10 000 habitants, (RASS, 2015). C'est pourquoi, des efforts devraient être consentis pour la construction d'un second centre de santé afin de réduire l'affluence des usagers et par conséquent améliorer les conditions sanitaires de la population urbaine.

3.2. Dans le domaine de l'éducation

La population scolaire à Tafiré est relativement importante. Celle-ci est à dominante masculine. Néanmoins, l'indice de parité entre les sexes s'améliore mais davantage au primaire qu'au niveau du secondaire. Concernant le personnel enseignant tous les degrés d'enseignement souffrent d'un déficit. Pour les infrastructures, les capacités d'accueil sont insuffisantes et les commodités sont quasi inexistantes. Il y a donc des

surcharges dans les salles de classe. Le ratio est de 55 élèves par classe, (source : Direction Régionale de l'Éducation Nationale, 2016). Pourtant la norme internationale recommande 50 élèves par classe, (source : Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique, 2016). Les salles de classe sont en état de délabrement avancé (photo 1). Quant aux taux d'encadrement il ne respecte pas dans l'ensemble les normes internationales : un éducateur pour 353 élèves, (source : DREN, 2016). Or la norme est un éducateur pour 300 élèves, (source : MENET, 2016)

Photo 1 : salle de classe en état de délabrement au lycée Henriette Dagri Diabaté de Tafiré

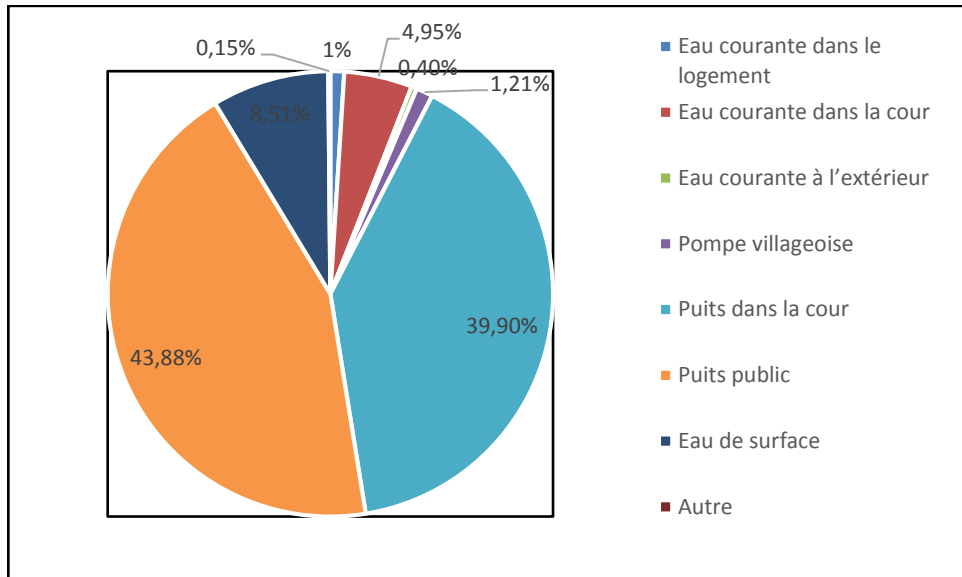


Source : Cliché LOBA. I, 2016

3.3. Au niveau de l'adduction d'eau potable et de l'électricité

La consommation de l'eau potable est un aspect important pour la santé et le bien-être. Cependant, dans cette localité tous les ménages ne sont pas desservis en eau potable. Et même s'ils reçoivent c'est en très faible quantité. Les populations n'ont d'autres choix que de trouver des voies et moyens pour s'approvisionner en eau. Ainsi, il y a diverses sources d'approvisionnement en eau telles que les puits et les pompes villageoises (figure 3).

Figure 3 : Répartition des ménages selon leur source d'approvisionnement en eau



Source : INS-RGPH, 2014

Le mode d'approvisionnement en eau fréquent est : le puits, utilisé par 83,77% des ménages. Peu d'efforts sont réalisés pour une meilleure accessibilité des ménages à l'eau potable. Les ménages soutiennent que l'abonnement est onéreux. Selon les agences SODECI locales, le prix ordinaire d'abonnement est d'environ 100 000 FCFA, un prix hors de portée de la majeure partie des ménages ayant un bas revenu. Sur 2 725 ménages enregistrés, 670 seulement sont abonnés au réseau de distribution d'eau potable. Cette situation expose les ménages à plusieurs pathologies infectieuses comme la diarrhée.

Au niveau de l'électricité, le linéaire de distribution d'électricité dans l'agglomération est insuffisant. Ainsi des quartiers comme Kafiné, Soba extension, Noumousso et Bougou ne sont pas desservis. Les populations tirent le courant sur les poteaux électriques des autres quartiers sur de longue distance.

3.4. L'insuffisance de la collecte des déchets ménagers

La collecte et l'élimination des ordures ménagères constituent l'un des défis majeurs en matière de gestion de l'environnement urbain. Tafiré, comme toutes les autres villes du pays fait face à une crise de gestion des ordures ménagères. Elle est envahie par des tas d'immondices. En effet, avec la pression démographique, la ville produit des déchets dont elle n'a ni les capacités techniques ni financières de collecter et traiter. Cela se perçoit à travers les dépôts sauvages rencontrés dans la ville.

Des efforts sont certes faits pour le dépôt de bacs à ordures mais ceux-ci restent insuffisants. Les ménages sont contraints de déverser les déchets dans la broussaille. La photo 2 en est la parfaite illustration. Les ordures qui ont pu être collectées sont conduites à la décharge brute située à environ 2 km de la ville en direction de Niakara.

Photo 2 : dépôt d'ordures dans les rues à Tafiré



Source : Cliché LOBA. I, 2016

3.5. L'insuffisance de l'assainissement et du drainage

Les infrastructures de drainage des eaux pluviales sont insuffisantes ce qui pose un réel problème d'environnement au regard de la croissance démographique et de l'extension spatiale de la localité. Ceux-ci nécessitant parfois des coûts exorbitants qui sont hors de portée des collectivités locales. Ainsi ces ouvrages notamment les caniveaux sont utilisés à d'autres fins. Ils sont constamment obstrués, et très souvent servent de dépotoirs de déchets domestiques.

Concernant, le réseau d'assainissement des eaux usées domestiques, les infrastructures sont quasi inexistantes. Chaque ménagère gère selon ses propres moyens les déchets solides et liquides ; les eaux de douches sont très souvent éliminées dans un puits et les autres dans les caniveaux ou dans la nature. S'agissant des excréta l'assainissement individuel est le système le plus répandu. Il est dominé par les latrines traditionnelles surtout dans les habitations précaires. Cet état de fait, dégrade le cadre de vie des populations et rend insalubre certains quartiers. Cette dégradation de l'environnement est source de nombreuses maladies. En effet, l'insalubrité entraîne la montée d'agents pathogènes vecteurs de nombreuses maladies. L'analyse des

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

données recueillies auprès du centre de santé urbain permet d'identifier les principales maladies suivantes : le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques (tableau VII).

Tableau VII : les motifs d'admission en milieu hospitalier

Maladies	Taux d'admission en %
Paludisme	66
IRA	16
Maladies diarrhéiques	3
IST	2
Autres	13
Total	100%

Source : Centre de santé urbain de Tafiré, 2016

3.6. Au niveau de la voirie urbaine

La route joue un rôle important dans le développement des activités économiques en ce sens que d'elle dépend la mobilité des biens et des personnes. Selon le service technique, sur un linéaire total de 27 km, environ 7,5 km de rue est bitumée. Il ressort de cette analyse que l'ensemble de la voirie urbaine dans la localité est non revêtu l'exposant à l'érosion pluviale qui engendre des creux souvent profond dans les rues. De plus, les voies bitumées sont parfois parsemées de nids de poules, au regard de l'insuffisance des entretiens accordés à la voirie comme en témoigne la photo 3.

Photo 3 : voirie principale « la nationale A3 » dégradée à Tafiré



Source : Cliché LOBA I., 2016

4. DISCUSSION

Cette étude a révélé que la faible mobilisation des ressources communales entrave le développement de la ville de Tafiré et ce, en dépit des atouts dont elle dispose.

Dans le même sens, A. Loba (2009, p. 152) affirme que la communalisation a permis aux villes de disposer de ressources propres en vue de prendre en charge leur développement. Bien qu'en nette évolution, ces ressources demeurent insuffisantes vue les charges des communes. Toujours selon cet auteur (p. 324) ce manque de moyens financiers, limite les possibilités d'investissement des mairies et cela se traduit par un manque d'équipements. Certes les équipements de première nécessité existent dans certaines villes comme Bingerville, Dabou et Grand Lahou mais ils restent insuffisants à Tafiré, car la plupart des villes non seulement s'étendent mais la pression démographique se fait de plus en plus forte. Dans le domaine de l'éducation, les mairies parviennent difficilement à prendre le relais de l'État, qui, depuis 1972 ne réalise plus d'investissement dans le domaine éducatif dans ces trois villes. Ces résultats sont identiques à ceux de F. Memel (2010, p. 312). Ce dernier affirme que le faible niveau de développement de la ville de Dabou est imputable à la faible mobilisation des ressources. Le contexte économique étroit de la commune est à la base de cette faiblesse. Il soutient encore (pp. 230-231) que les effets induits de l'insuffisance des ressources communales se caractérisent par la défaillance du réseau de drainage et d'assainissement, par la non maîtrise de la croissance urbaine qui reste spontanée. Celle-ci se manifeste par une crise sans précédent de la gestion

RESSOURCES COMMUNALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAFIRÉ EN CÔTE D'IVOIRE

des ordures ménagères et de l'insuffisance de la couverture en termes d'équipements et infrastructures. De même P. Konan (2010, p. 311) soutient que les difficultés d'ordre financières constituent un frein à la réalisation des programmes de développement. Ainsi les équipements sont délaissés et mal entretenus (p. 162). Dans le même ordre d'idée, J. Bosson (2012, pp. 381-385) affirme que l'insuffisante dotation de l'État, l'étroitesse de la fiscalité locale et les multiples problèmes pour mobiliser les fonds se posent comme les véritables causes de dysfonctionnement dans les départements d'Adzopé et de Bongouanou. Aussi, l'insuffisance, la vétusté et le mauvais entretien des équipements socio-économiques et infrastructurels entraînent un état de précarité et de délabrement des centres urbains côtiers S. Tapé (2012, p 149)

CONCLUSION

Tafiré à l'instar des villes ivoiriennes doit faire face aux besoins de développement des citoyens. La stratégie de mobilisation déployée n'offre pas de bonnes perspectives pour une gestion des compétences transférées, car la faible mobilisation des ressources a un impact négatif sur l'aménagement de la localité. Ainsi, il y a un sous équipement en matière d'infrastructure d'assainissement, de drainage et de voirie donnant à première vue une mauvaise image de son environnement urbain. L'insalubrité qui caractérise le cadre de vie est à la base de beaucoup de cas de maladies notamment le paludisme. Aussi, une stratégie efficacement de mobilisation des ressources peut-elle constituer un gage et un apport nouveau pour le développement de la ville de Tafiré.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AKPESSIKA (K.), 1996. *Clientélisme, aménagement urbain et décentralisation en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 344 p.
- BOSSON (J.), 2012. *Contrastes de développement dans l'ancienne boucle du cacao en Côte d'Ivoire : les cas des départements d'Adzopé et de Bongouanou*, Thèse de géographie, Université de Cocody, IGT, 439 p.
- DURET (E.), 2000. *Réformes institutionnelles et finances publiques. L'exemple de la décentralisation en Afrique subsaharienne*, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont Fernand I, vol 1, 429 p.
- HAUHOLOT (A.), 2002. *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDUCI, 359 p.

KIPRE (P.), 1985. *Villes de Côte d'Ivoire de 1893 à 1940* Tome I, Nouvelles éditions Africaines, 238 p.

KONAN (P.), 2010. *Développement urbain en Côte d'Ivoire : cas de la ville de Dimbokro*, Thèse de géographie, Université de Cocody, Abidjan, 336 p.

LOBA (A.), 2009. *Dynamique de développement des villes côtières*, Thèse de géographie, Université de Cocody, Abidjan, 390 p.

MEMEL (F.), 2012. *Ressources communales et Aménagement urbain en Côte d'Ivoire : cas de la ville de Dabou*, Thèse de géographie, Université de Cocody, Abidjan, 353 p.

TAPE (S.), 2012. *Aménagement et gestion des villes du sud-ouest du littoral ivoirien*, thèse de géographie, Université de Cocody Abidjan, 475 p.

ZOMBO (J. P.), MAI (G. H. W.), ALOKO-N'GUESSAN (J.) 2018. « Apport des collectivités dans le développement local : Cas de la mairie de Guiglo (Ouest de la Cote d'Ivoire) », In *Villes et développement en Afrique subsaharienne, Mélanges en l'honneur du Professeur émérite Benoît D. N'BESSA*, Tome 2, ISBN N° 978-99919-0-000-1, Université d'Abomey-Calavi, Benin, pp. 216 - 233.